## 59 F.S.U.

## Motion de la FSU et du SNASUB



## CONTRE LES REGROUPEMENTS IMPOSÉS DES AGENCES COMPTABLES!

Pour maintenir les missions comptables au plus près de l'acte éducatif dans l'Education Nationale

Pour des agences comptables à taille humaine.

Pour maintenir les conditions de travail décentes de tous les personnels

Depuis un certain nombre d'années, une politique globale de réorganisation des agences comptables des établissements scolaires est menée. S'appuyant sur le rapport de la Cour des Comptes de février 2008, une circulaire ministérielle du 28 aout 2008 incite les Recteurs à diminuer fortement le nombre d'agences comptables de petite taille pour viser une moyenne de 6 établissements par groupement.

C'est dans ce contexte de mise en œuvre que le SNASUB-FSU est amené à exprimer avec force et détermination son opposition à la mise en place de ces politiques académiques visant à généraliser des groupements comptables surdimensionnés

. Du fait d'agences comptables hypertrophiées les agents comptables disposeront de moins de temps pour participer quotidiennement à la gestion matérielle de leur établissement.

Parce que ne plus avoir d'agences inférieures à 5 établissements va avoir pour double conséquence de **limiter forcément les possibilités d'intérim** en cas de défaillance de l'agent comptable en titre et donc, à terme, de limiter la qualité comptable.

Parce que cela **empêchera également nos jeunes collègues de se former,** d'abord sur une petite agence comptable, puis de progresser sur une agence de taille plus importante.

Parce que les **relations gestionnaires/agents comptables et gestionnaires-agents comptables/chefs d'établissement vont se tendre**, ce qui aura des conséquences sur les carrières des collègues en termes de propositions d'avancement.

Parce qu'enfin, augmenter la taille des agences comptables va **multiplier les demandes de demi- postes pour renforcer celles-ci,** ce qui n'est pas sans effets pour les personnels de catégorie B et C qui vont donc subir des changements importants dans leur vie professionnelle et personnelle.

Cela a également des **conséquences sur l'ensemble des personnels enseignants** d'un établissement dans la mise en œuvre de leurs différents projets pédagogiques : la charge de travail accrue des personnels d'intendance ne permettant plus le même suivi et les relations humaines nécessaires à toute bonne mise en œuvre.

Pour le SNASUB-FSU, les missions comptables doivent rester au plus près de l'acte éducatif qu'elles rendent possible.

Si des réorganisations d'agences ont lieu, elles doivent profiter des départs en retraite ou des mutations de collègues titulaires. De plus, les droits de tous les personnels doivent être garantis, notamment en termes d'affectation, de déroulement de carrière, de remboursement de frais de déplacement.

Nous revendiquons également la prise en compte de l'accord express des Conseils d'administration des EPLE avant toute évolution du groupement ou de la structure des établissements concernés.